

**PREMIER CONGRES SUR LES FORETS COMMUNALES EN AFRIQUE
CENTRALE**

Yaoundé, Hôtel Hilton, 03 - 06 mai 2011

**CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET REDD : ROLE DE LA FORÊT
COMMUNALE**

Présenté par:

Dr. AMOUGOU Joseph Armathé

Point Focal CCNUCC

MINEP



Plan

1. Contexte/Rappel historique
2. Définition de quelques termes
3. Aperçu de la forêt équatoriale
4. Gestion durable des forêts : le REDD et ses enjeux
 - 4.1 Actions menées par les pays du Bassin du Congo
 - 4.2 État des négociations
 - 4.3 Bénéfices additionnels d'une stratégie REDD
 - 4.4 Quelques axes de la stratégie REDD
 - 4.5 **Bénéfices additionnels (hors carbone) du REDD**
 - 4.6 Quelques initiatives REDD en cours
5. Conclusion

1. Contexte/Rappel Historique (1/2)

- Depuis les années 1970, l'environnement est devenu une préoccupation mondiale, avec la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en juin 1972;
- 1990: Premier rapport du GIEC;
- 1992: Conférence de RIO : l'environnement est apparu comme un « bien commun» ou un « bien public»,
- Adoption de la CCNUCC dont la Mission première est de réduire les émissions de GES à un niveau qui empêche une modification radicale du système climatique;
- 1997: PK adopté mais ne prend pas en considération les Emissions dues à la déforestation et la dégradation;
- COP de 2005 à Montréal: sous l'impulsion de la PNG et les pays du Bassin du Congo il avait été posé la question de la prise en compte du carbone forestier pour les engagements de la période post Kyoto.
- 20% des émissions proviennent de la déforestation de la dégradation des forêts dans les PED;

1. Contexte/Rappel Historique (2/2)

- 2006: Le rapport Stern estime que le coût de réduction de 50% des émissions liées à la déforestation dans 8 PVD responsables de 70% de ces émissions est compris entre 5 à 15 milliards de US\$/an, soit un coût d'abattement très faible - entre 2 à 7 US\$/te CO₂;
- 2006: Rapport Stern avec des messages forts sur la nécessité de réduire les émissions liées à la déforestation;
- 2007: Mise sur pied de la feuille de route de Bali pendant la COP;
- Organisation de rencontres à Rome à Cairns pour régler les questions techniques méthodologiques et approches politiques;
- 2008: Poznan
- 2009: Accord de Copenhague avec ses 12 points dont certains sur le REDD+:
- Partenariat d'Oslo sur les Actions Précoces
- 2010: Cancun (Mexico) COP16

2. Quelques définitions (1/2)

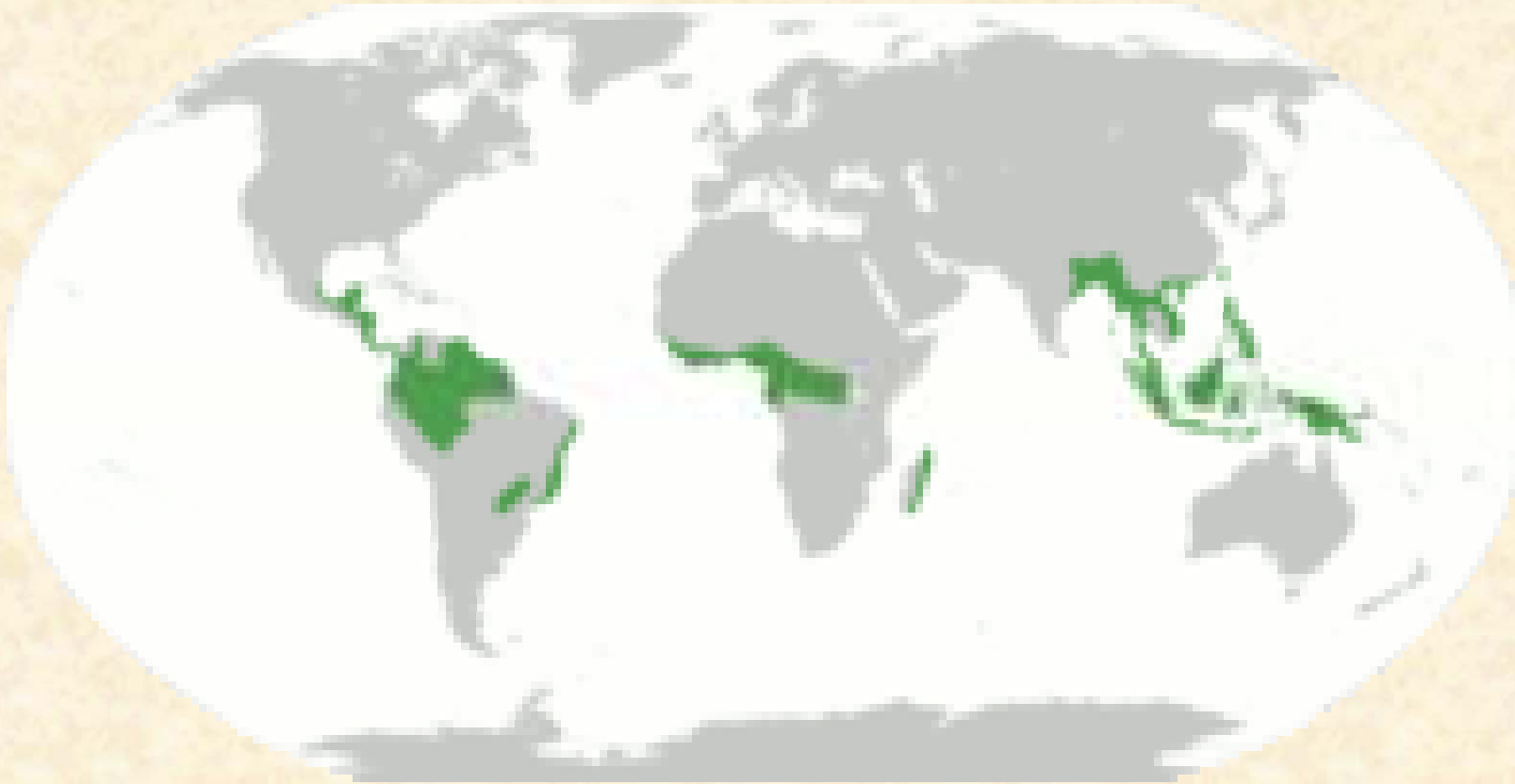
- **Changements climatiques:** modification radicale des éléments météorologiques qui se traduisent actuellement par l'augmentation de la température moyenne de la planète (de 1,3° à 5°C) et l'élévation du niveau de la mer entre 15 et 95 cm d'ici 2100;
- **Forêts:** arbres de taille > 5m (2-5); couvert >30% (10-30); superficie: 0,5ha (0,05-1);
- **REDD:** désigne le processus qui consiste à **R**éduire les **E**missions de GES dues à la **D**éforestation et la **D**égradation des forêts;
- **Dégradation:** perte de la biomasse/baisse du stock de carbone ne conduisant pas à la disparition totale du couvert forestier;

2. Quelques définitions (1/2)

- **Déforestation:** disparition du couvert avec changement d'usage des terres.
- REDD= réduction des émissions de gaz à effet de serre, déforestation, dégradation, conservation et gestion durable des forêts (Accra, août 2008)
- **Bourse du carbone :** Il s'agit d'un marché de négociation et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, protoxyde d'azote...).

3. APERÇU DE LA FORÊT ÉQUATORIALE (1/7)

Répartition globale géographique



Superficie : environ 12,3 millions de km² y compris les Forêts Communales

APERÇU DE LA FORÊT ÉQUATORIALE (2/7)

- **Forêt équatoriale** = Biome des zones intertropicales caractérisé par une formation végétale arborée haute et dense ainsi qu'un climat chaud et très humide.
- C'est la forêt la plus riche en diversité spécifique, tant pour les arbres que pour la flore ou la faune en général (jusqu'à plusieurs centaines d'espèces d'arbres par hectare, contre une dizaine au maximum en milieu tempéré).
- Elle est caractérisée par des arbres de grande taille à croissance lente tant qu'ils n'émergent pas sur la canopée. Les espèces, genres ou familles endémiques y sont les plus élevés parmi les écosystèmes des terres émergées.

APERÇU DE LA FORÊT ÉQUATORIALE (3/7)

- La forêt équatoriale occupe un peu moins d'un dixième de la superficie de toutes les forêts, soit 12,3 millions de km² (y compris les forêts communales), mais elle abrite le plus de biodiversité spécifique.
- Ces forêts se localisent entre les deux tropiques et sont donc dites intertropicales, elles suivent globalement l'équateur thermique (ou équateur météorologique).

APERÇU DE LA FORÊT ÉQUATORIALE (4/7)

- En Afrique, sur la côte ouest, les forêts pluviales couvrent la zone située de part et d'autre de l'équateur, de la Guinée au Gabon puis remontent quelque peu le cours du Congo .
- L'ensemble des forêts appartenant aux pays du bassin du Congo représente un patrimoine unique, y compris en terme de stock de carbone (estimé entre 24 et 39 giga tonnes de carbone), mais aussi un niveau d'émission annuelle important (estimé entre 0,2 et 0,4 gigatonne de carbone).

Forêts du Bassin du Congo : potentiel (5/7)

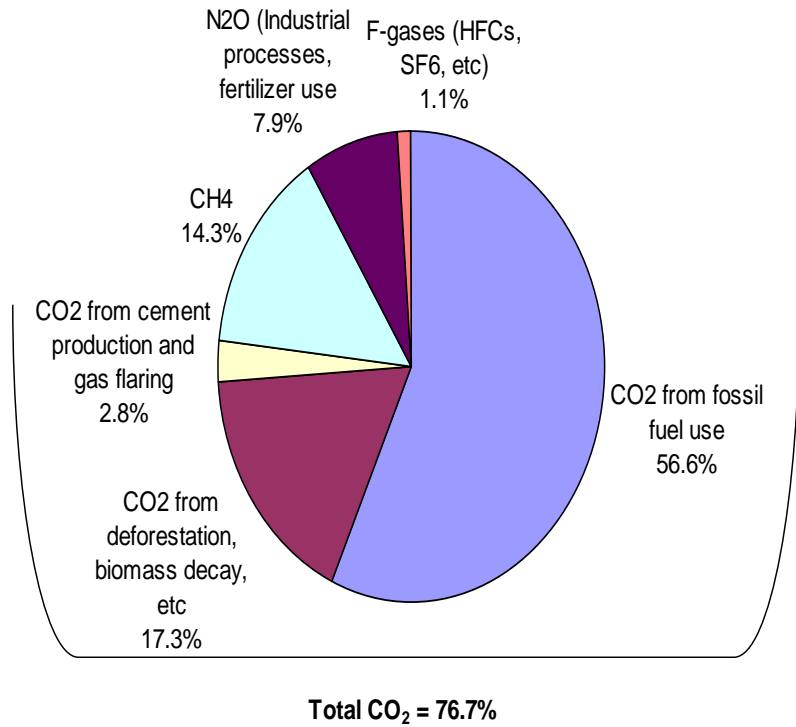
- Les forêts du bassin du Congo couvrent environ 50% de l'Afrique Centrale et permettent à plus de 50 millions de personnes de vivre sur ces terres essentielles dans la régulation et la stabilisation du climat global.
- Les taux annuels moyens de déforestation et de dégradation nette des forêts denses dans le Bassin du Congo sont respectivement **0,16% et 0,09 %** (EDF, 2008)
- C'est en fonction des responsabilités tant en terme de développement de leur pays que de gestion de ce patrimoine que les gouvernements ont décidés l'instauration de la COMIFAC et du plan de convergence: **le développement économique doit s'appuyer sur la gestion durable des écosystèmes forestiers.**

3. Forêts du Bassin du Congo : potentiel (6/7)

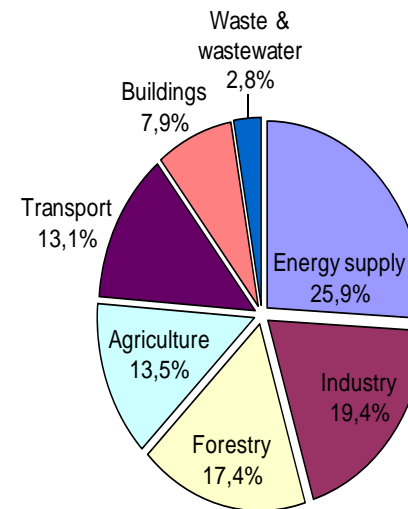
- Les forêts du bassin du Congo couvrent environ 50% de l'Afrique Centrale et permettent à plus de 50 millions de personnes de vivre sur ces terres essentielles dans la régulation et la stabilisation du climat global.
- Les taux annuels moyens de déforestation et de dégradation nette des forêts denses dans le Bassin du Congo sont respectivement **0,16% et 0,09 %** (EDF, 2008)
- C'est en fonction des responsabilités tant en terme de développement de leur pays que de gestion de ce patrimoine que les gouvernements ont décidés l'instauration de la COMIFAC et du plan de convergence: **le développement économique doit s'appuyer sur la gestion durable des écosystèmes forestiers.**

Production et distribution des GES

GHG emissions by CO₂ Equivalent, 2004 (IPPC)



Emissions des GES par secteur en CO₂ équivalent (IPPC, 2004)



4. Gestion durable des forêts et de la Faune: le REDD et ses enjeux

- les forêts représentent une opportunité à faible coût dans la recherche des solutions climatiques;
- Le REDD permet de promouvoir et de valoriser le rôle joué par les forêts et les arbres pour stabiliser les concentrations globales de GES dans l'atmosphère.

4.1 Actions menées les pays du Bassin du Congo

- 4 soumissions ont déjà été élaborées : mai 2006, mars 2007, août 2007 et mars 2008. on y retrouve les propositions suivantes:
- considérer la dégradation des forêts au même titre que la déforestation dans le calcul des émissions (acquis à Bali);
- Prendre en considération les spécificités des forêts du Bassin du Congo engagés dans un processus de gestion durable à travers l'institutionnalisation des plans d'aménagement forestier et l'extension du réseau d'aires protégées;
- Créer un fonds pour soutenir et récompenser les efforts actuels des pays du Bassin du Congo dans le maintien des stocks de carbone;

4.1 Actions menées les pays du Bassin du Congo (suite)

Soumission des pays du Bassin du Congo

- l'estimation et la compensation des stocks de carbone résultant de l'exploitation des concessions forestières soumises aux principes de gestion durable;
- Le soutien d'un mécanisme basé sur le marché du carbone en obligeant davantage les pays développés à réduire leurs émissions;
- La répartition des fonds entre les pays doit tenir compte des critères suivants: **surface forestière totale, taux de déforestation, surface forestière sous aménagement, surface forestière certifiée et surface des aires protégées.**

4.1 Actions menées par les pays du Bassin du Congo (suite)

Soumission des pays du Bassin du Congo (cont.)

La soumission des pays du Bassin du Congo se fonde sur les principes directeurs suivants:

- Bénéfices réels pour le climat;
- Responsabilités communes mais différenciées;
- Principe « pollueur – payeur »;
- Souveraineté nationale ;
- Responsabilité intergénérationnelle;
- Développement durable;

4.1 Actions menées par les pays du Bassin du Congo (Suite et fin)

Soumission des pays du Bassin du Congo (end)

- Équité et justice;
- Coût – efficacité;
- Ressources additionnelles;
- Valorisation des services environnementaux rendus par les écosystèmes forestiers;
- Nécessité d'agir rapidement tout en protégeant l'intégrité des mécanismes existant.

4.2 État des négociations

Les approches en discussion

Approche Projet / Approche Nationale

- **L'approche projet:** consiste à soutenir directement les projets privés ou publics visant la conservation des forêts. Facilitation de l'accès au financement privé international, basé sur le marché;
- **L'approche nationale:** action au niveau politique et institutionnelle pour réduire le taux de déforestation au niveau nationale;
- Faible capacité institutionnelle des pays en développement qui ne disposent pas de ressources financières et technologiques nécessaires pour la mise en œuvre ;
- Toutefois, les pays du Bassin du Congo optent pour une combinaison des deux approches.

5. État des négociations (suite)

Les approches en discussion

Approche basée sur le Marché / sur les Fonds

- L'approche basée sur le Marché a l'avantage potentiel d'une plus grande participation du secteur privé tandis que l'approche Fonds est généralement plus stable et prévisible.
- Ici encore, les parties optent pour une combinaison des deux pour assurer une durabilité des actions et la prévisibilité des flux financiers futurs.

4.3 État des négociations (suite)

Principales Résolutions de Cancun

- le processus des négociations visant à améliorer la coopération internationale à long terme sur le Changement Climatique dans le cadre de la Convention et du Protocole a continué à progresser.
- Plus précisément, Cancun a redonné de la confiance au processus des négociations relatives à la recherche des solutions concernant la problématique des Changements climatiques par la communauté internationale. Parmi les résultats positifs, nous pouvons relever entre autres :
- la création du Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;

4.3 État des négociations (suite et fin)

Principales Résolutions de Cancun (cont.)

- la création du Mécanisme de technologie et du Cadre de Cancún pour l'adaptation ;
- la décision sur la REDD+ ;
- la prorogation du mandat de l'AWG-LCA jusqu'à la CdP17,
- l'établissement du Comité d'Adaptation.
- Bien que la 2ème période d'engagement en vertu du PK n'ait pas été établie, les Accords de Cancún introduisent officiellement les objectifs d'atténuation des pays industrialisés et les mesures pour l'atténuation par les pays en développement dans le cadre du processus de la CCNUCC.

Scenario de référence et MRV

- L'un des problèmes des pays du Bassin du Congo est de définir leurs scénarios de référence;
- Les pays ayant une grande diversité, auront plus de difficultés à définir leur scénario de référence;

Scenario de référence et MRV (suite et fin)

- Le Monitoring, le Reporting et la Vérification, exigent des pays d'avoir des institutions, des institutions adéquates, des capacités techniques (hommes et outils) permettant de mener à bien le MRV;
- La création de l'ONACC par le Cameroun et dont l'une des missions est de servir d'outil au Gouvernement dans les inventaires de GES, les évaluations et le suivi des stocks de carbone : Outil d'alerte même au niveau sous régional.

4.4 Quelques axes de la stratégie REDD

- Mise en place d'une plate forme de coordination comprenant les administrations concernées, le secteur privé et la société civile;
- Renforcement des forêts de production aménagées durablement dans le contexte de la REDD (promotion de l'exploitation à faible impacts, guide des bonnes pratiques forestières adapté aux UFA, renforcement des capacités de contrôle, généralisation de la certification forestière);
- Elaboration du R-PP ;
- Lutte contre l'exploitation illégale;
- Règlement du problème du bois de chauffe;
- Modernisation de l'agriculture et l'élevage ;
- Lutte contre les feux de brousse;
- Développement de projets pilotes;

4.4 Quelques axes de la stratégie REDD (suite et fin)

- Faire une étude du potentiel économique du REDD en général et des Forêts communales;
- Développer et mettre en œuvre des projets de valorisation économiques, sociales et culturelles des ressources existantes.

4.5. Bénéfices additionnels (hors carbone) du REDD

L'adoption d'une stratégie REDD aurait des conséquences directes sur:

- La connaissance des écosystèmes et la protection de la biodiversité;
- L'amélioration de la qualité de l'air, eau, sol, santé;
- Le maintien des structures traditionnelles des populations forestières (pygmées);
- L'assainissement du secteur forestier avec une gestion plus rigoureuse et responsable;
- La lutte contre l'érosion;
- La lutte contre la désertification;
- **Le développement économique du pays.**

4.6. Quelques initiatives REDD

- FIP de la Banque Mondiale;
- Initiative Norvégienne;
- Projet pilote REDD Bolivie Cameroun;
- Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC);
- Initiative Anglaise du Bassin du Congo/ADB Tunis;
- UN-REDD (FAO, PNUD, PNUE);
- Programme GEF sur le Bassin du Congo;
- « Amazop Fund » Brésilien;
- FCPF de la Banque Mondiale.

5. Conclusion

- Les Changements Climatiques et le REDD doivent être considérés comme une opportunité pour le développement des pays pauvres notamment ceux de l'Afrique centrale ; il est donc nécessaire d'y inclure toutes les préoccupations de développement agricole, d'élevage d'urbanisation, d'exploitation minière, d'aménagement des forêts communales ;
- La REDD n'est pas la propriété d'une organisation, c'est une opportunité de réduction des GES au même titre que les autres dans le contexte des changements climatiques.
- La REDD concerne toutes les administrations dont les actions entraînent la déforestation et la dégradation des forêts (y compris les Forêts Communales) donc les émissions de GES.

5. Conclusion (fin)

- Les populations locales/autochtones doivent être fortement impliquées dans les stratégies REDD;
- La REDD doit s'intégrer dans un ensemble de solutions pour résoudre le problème climatique particulièrement l'adaptation aux changements climatiques.
- Les marchés du carbone sont en pleine expansion aujourd'hui – mais ces marchés recouvrent des réalités différentes parfois difficiles à déchiffrer.
- Les marchés de carbone représentent une nouvelle opportunité de financement pour dynamiser le secteur forestier des pays du Sud et permettre à certains pays et à certains opérateurs de lever les barrières et les contraintes généralement associées à ce secteur.

Je vous remercie de
votre bienveillante
attention

